

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, tenue le 11 septembre 2017 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sis au 2531, rue Immaculée-Conception à Saint-Ours et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères: Lise Couture
 Sophie Poirier

Messieurs les conseillers: Alain Emond
 Réjean Dupré
 Robert Beaudreault
 Robert Vallée

Sous la présidence de Monsieur le maire, Sylvain Dupuis.

Est également présent, Monsieur Pierre Dion, directeur général / secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 août 2017
- 4- Administration Générale
 - 4.1- Rapport mensuel du maire
 - 4.2- Rapport des conseillers
 - 4.3- Lecture et adoption des comptes
 - 4.4- Élection 2017 - Rémunération du personnel électoral
 - 4.5- Mémoires de Saint-Ours - Billets pour brunch et achat de livres dans le cadre du lancement du livre Histoire de Saint-Ours en collaboration avec la Fabrique
 - 4.6- Élection municipale 2017 - Aide-mémoire - Dépôt
 - 4.7- Estimé de fin d'année 2017 et surplus - Dépôt
 - 4.8- Engagement de professionnels pour différents contrats notariés pour l'achat d'immeubles à la Ville de Saint-Ours
- 5- Sécurité Publique
 - 5.1- Colloque sur la sécurité civile - Autorisation de participation
 - 5.2- Instauration officielle du jour commémoratif national des pompiers
 - 5.3- Résolution de la Ville de Saint-Ours concernant l'offre de la Ville de Sorel-Tracy pour l'achat de pinces de désincarcération
 - 5.4- Service de sécurité incendie - Mandat au directeur général pour concrétiser une entente avec la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu
 - 5.5- Engagement de Michaël Lambert comme pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours
- 6- Transport Routier
 - 6.1- Régulariser le cadastre de la rue Lemoine numéro 3 734 401 - Mandat au directeur général pour procéder dans ce dossier
 - 6.2- Offre d'achat de l'immeuble situé au 49 avenue Pérodeau
- 7- Hygiène du Milieu
 - 7.1- Dépôt de la liste des comptes au 10 août 2017 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska
 - 7.2- Amendement à l'entente créant la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska concernant le bassin du chemin des Patriotes
 - 7.3- Libération de la retenue spéciale - Travaux de correction aux trottoirs - Aqueduc rue Immaculée-Conception

- 8- Santé et Bien-Être
- 9- Urbanisme et Mise en valeur du territoire
 - 9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2017
 - 9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2017
 - 9.3- Invitation à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme - 30 septembre 2017 - Autorisation d'inscription
 - 9.4- Lot 3 731 927 - Cession de droit en faveur de Madame Louise Champoux
 - 9.5- Demande d'amendement de règlement pour des fondations sur pieux
 - 9.6- Avis de motion - Projet de règlement numéro 2017-201 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans les zones Mix-1 et Mix-2
 - 9.7- Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-201 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans les zones Mix-1 et Mix-2
 - 9.8- Fixation de la date de l'assemblée de consultation publique - Règlement numéro 2017-201
 - 9.9- Avis de motion - Projet de règlement numéro 2017-202 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans la zone A-15
 - 9.10- Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-202 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans la zone A-15
 - 9.11- Fixation de la date de l'assemblée de consultation publique - Règlement numéro 2017-202
- 10- Loisirs et Culture
 - 10.1- Dépôt du rapport financier - Célébrations régionale 2017
 - 10.2- Autorisation d'aller en appel d'offre pour le dossier « Maison de la Culture »
 - 10.3- Autorisation d'aller en appel d'offre pour entretien patinoire 2017-2018
 - 10.4- Patin libre - congé scolaire - Location de glace à Saint-Robert
 - 10.5- Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée à Simb@ pour une durée de trois ans
 - 10.6- Budget alloué à la Fête de l'Halloween - Autorisation
 - 10.7- Demande Camping - Marina Parc Bellerive - feu d'artifice - Autorisation
 - 10.8- Demande de Monsieur Félix Lusignan - feu d'artifice - Autorisation
 - 10.9- Tenue d'une activité par le club de vélo Vélovie le 23 septembre 2017
 - 10.10- Entente programmation d'activités aquatique piscine intérieure Villa des Berges - Signature de l'entente pour la saison automne 2017
 - 10.11- Autorisation d'engagement de personnel et formation pour la piscine intérieure Villa des Berges
 - 10.12- Autorisation d'inscription - Forum culturel 2017 de la MRC de Pierre-De Saurel
- 11- Autres Dossiers
 - 11.1- Opération Nez Rouge - Demande de participation financière
- 12- Correspondance
- 13- Période de questions
- 14- Levée de l'assemblée

Rubriques

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

2 personnes présentes à l'assemblée.

À 19 h 30, ouverture de la séance et constat de quorum.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-09-188

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

Tous les membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017, dispense de lecture en est donnée.

2017-09-189

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER ledit procès-verbal, tel que présenté.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1- Rapport mensuel du maire

Le maire fait rapport des rencontres et réunions auxquelles il a assisté, à savoir:

10 août 2017	Caucus du conseil municipal de Saint-Ours
14 août 2017	Conseil municipal de Saint-Ours
16 août 2017	Présence lors du tournoi de golf du CHSLD Sorel-Tracy au Continental
19 août 2017	Présence lors de l'ouverture officielle de la Villa des Berges
22 août 2017	Présence lors de la distribution gratuite des billets du spectacle de Réal Béland au marché Bonichoix
23 août 2017	CGT et Conseil à la MRC de Pierre-De Saurel
30 août 2017	Mise à jour des dossiers avec la direction générale Tournage au terrain de tennis de Saint-Ours CGT à la MRC de Pierre-De Saurel
31 août 2017	Spectacle de Réal Béland à la salle Léo-Cloutier
6 septembre 2017	Remise des chèques des ristournes du Parc éolien Pierre-De Saurel

4.2- Rapport des conseillers

4.3- Lecture et adoption des comptes

Tous les membres ayant reçu copie de la liste des comptes à approuver, dispense de lecture en est donnée.

Ladite liste est conservée aux archives de la Ville de Saint-Ours et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

2017-09-190

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

QUE le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 11 septembre 2017, tels que présentés, au montant de 111 512,03 \$.

CONSIDÉRANT le lancement du livre par l'organisme Mémoires de Saint-Ours en collaboration avec la Fabrique de Saint-Ours sur l'Histoire de Saint-Ours, « Un lieu et ses gens »;

CONSIDÉRANT que l'invitation mentionne qu'il y aura une messe à l'église suivi d'un brunch au Centre paroissial Léo-Cloutier pendant lequel on procèdera au lancement du livre;

CONSIDÉRANT que cet évènement aura lieu le dimanche 8 octobre 2017;

2017-09-192

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 7 billets pour le brunch au coût de 20 \$ chacun qui aura lieu le dimanche 8 octobre 2017 au Centre paroissial Léo-Cloutier à compter de midi.

D'AUTORISER également que la Ville de Saint-Ours se procure 10 livres au montant de 20 \$ chacun pour un total 200 \$.

4.6- Élection municipale 2017 - Aide-mémoire - Dépôt

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt de l'aide-mémoire pour le déroulement du processus électoral pour l'élection du 5 novembre 2017.

4.7- Estimé de fin d'année 2017 et surplus - Dépôt

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'estimé de fin d'année pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 ainsi que le surplus accumulé en date du 31 août 2017.

4.8- Engagement de professionnels pour différents contrats notariés pour l'achat d'immeubles à la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours doit effectuer des transactions pour différents immeubles situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que pour conclure ses transactions, il est nécessaire de retenir les services d'un notaire;

2017-09-193

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, soit autorisé à retenir les services des notaires suivants, selon leur disponibilité:

- 1.- Me Marie-Philippe Mongeau, 84 rue Élisabeth à Sorel-Tracy (450) 743-0071
- 2.- Me Patrick Lesieur, 250 boulevard Poliquin à Sorel-Tracy (450) 743-6666

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1- Colloque sur la sécurité civile - Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que le Colloque sur la sécurité civile 2017 aura lieu du 16 au 18 octobre 2017 sous le thème: *La sécurité civile, une responsabilité partagée!*;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'un responsable des mesures d'urgence de la Ville de Saint-Ours assiste à ce colloque;

2017-09-194

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la participation de Monsieur Serge Avoine, directeur du service de protection des incendies à la Ville de Saint-Ours, au Colloque sur la sécurité civile 2017 qui aura lieu du 16 au 18 octobre 2017 au Centre des congrès et d'expositions de Lévis, au coût de 350 \$ taxes incluses.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie les dépenses encourues lors de ce colloque.

5.2- Instauration officielle du jour commémoratif national des pompiers

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a annoncé l'instauration du Jour commémoratif national des pompiers;

CONSIDÉRANT que le deuxième dimanche de septembre de chaque année est maintenant consacré à la mémoire des pompiers qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville de Saint-Ours a décidé d'instaurer également le Jour commémoratif national des pompiers;

2017-09-195

Il est proposé par le conseiller Alain Emond
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE SOULIGNER que le deuxième dimanche de septembre de chaque année, à compter de 2018, sera consacré à la mémoire des pompiers qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions.

5.3- Résolution de la Ville de Saint-Ours concernant l'offre de la Ville de Sorel-Tracy pour l'achat de pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de la Ville de Sorel-Tracy en date du 12 juillet 2017 pour des pinces de désincarcération hydrauliques;

CONSIDÉRANT qu'une étude a été réalisée par notre comité technique (composé de nos directeurs des services de sécurité incendie) et que le choix proposé lors de cette étude nous recommandait l'achat de pinces alimentées par batteries;

CONSIDÉRANT que la formation, la réparation et l'achat de composantes de remplacement étaient d'autant plus facilités;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions, les pinces hydrauliques n'ont pas été retenues;

CONSIDÉRANT qu'il nous faudrait refaire la formation de nos pompiers et s'équiper en double pour cet achat à rabais;

CONSIDÉRANT que les pinces offertes ne sont pas homologuées et n'ont pas de garantie de fonctionnement et ne pourront pas être utilisées sur les lieux d'accident (un seul camion de transport);

2017-09-196

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de la Ville de Sorel-Tracy pour l'achat de pince de désincarcération hydraulique.

DE RECOMMANDER au comité de gestion de s'en tenir aux pinces qui sont actionnées par batteries.

5.4- Service de sécurité incendie - Mandat au directeur général pour concrétiser une entente avec la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire assurer la sécurité sur l'eau de la rivière Richelieu en ajoutant un volet d'intervention spécialisé à sa brigade incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est déjà équipé pour assurer une telle protection;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'adjoindre les services de Parc Canada qui gère les immeubles et les activités sur l'île Darvard et les écluses de Saint-Ours;

2017-09-197

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, soit mandaté afin de former un comité de travail avec les différentes instances administratives pour compléter une étude approfondie devant mener à la résolution des problèmes rencontrés pour renforcer la sécurité sur l'eau de la rivière Richelieu pendant la saison estivale et sur la glace lors de la saison hivernale.

5.5- Engagement de Michaël Lambert comme pompier volontaire au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que Monsieur Michaël Lambert a formulé la volonté de se joindre au service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lambert a déjà occupé un poste de pompier pour un service d'incendie dans la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lambert a une formation de gardien de sécurité dans une usine et qu'il agissait également comme pompier dans une usine dans la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lambert a acquis une formation de premier répondant;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lambert s'engage à suivre la formation de pompier 1;

CONSIDÉRANT que l'analyse de son curriculum vitae effectué par le directeur du service de protection des incendies à la Ville de Saint-Ours, Monsieur Serge Avoine, s'avère positif et profitable pour notre service d'incendie;

2017-09-198

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

DE NOMMER Monsieur Michaël Lambert à titre de pompier volontaire à temps partiel au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours.

D'AUTORISER la dépense pour la formation nécessaire à la préparation de ce nouveau partenaire à la brigade du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1- Régulariser le cadastre de la rue Lemoine numéro 3 734 401 - Mandat au directeur général pour procéder dans ce dossier

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exécuter des travaux sur la chaussée de la rue Lemoine à la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que lors de la conception des plans et devis, on a constaté qu'une portion de cette rue n'appartient pas à la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger cette situation;

2017-09-199

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, afin qu'il régularise la situation avec les propriétaires des lots cadastraux portant les numéros 3732464 et 3732469.

QUE les services de professionnels, tels que arpenteur-géomètre, notaire etc... soient également retenus dans ce dossier par le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion.

6.2- Offre d'achat de l'immeuble situé au 49 avenue Pérodeau

CONSIDÉRANT que les ayants droits représentant par testament le propriétaire de l'immeuble, Monsieur Étienne Girouard, portant le numéro cadastral 3732430 désire, par le dépôt d'une offre d'achat, vendre le tout à la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours est satisfaite des conditions de l'offre d'achat et qu'elle désire procéder dans ce dossier;

2017-09-200

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, de signer pour et au nom de la Ville de Saint-Ours, l'offre d'achat qui fût déposée au montant de 89 000 \$.

QU'IL soit également mandaté afin de compléter les échanges de titre de propriété en s'assurant que toutes les clauses contenues dans l'offre d'achat soient respectées.

QUE le montant de 89 000 \$ et les dépenses récurrentes à l'achat de l'immeuble soient pris dans le surplus accumulé non affecté de la Ville.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1- Dépôt de la liste des comptes au 10 août 2017 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 10 août 2017 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska.

7.2- Amendement à l'entente créant la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska concernant le bassin du chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a conclu une entente intermunicipale le 12 août 1983, laquelle a été modifiée le 18 octobre 1985, le 23 mars 1994 et le 19 juin 2000, prévoyant l'alimentation en eau potable de son territoire et la création de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier de nouveau cette entente intermunicipale pour prévoir que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pourra remplacer, à ses frais, des parties d'une conduite de 200 millimètres de diamètre dans le secteur Saint-Ours/Sainte-Victoire, corriger une erreur de référence à l'annexe « A » de l'entente intermunicipale du 12 août 1983 et aussi la durée de l'entente, le tout suivant le projet déposé à ce jour au Conseil;

2017-09-201

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la conclusion de l'entente intitulée « Entente 2017 modifiant de nouveau l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable » suivant le projet déposé à ce jour et d'autoriser le maire Sylvain Dupuis et le directeur

général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Saint-Ours.

QUE, à la fin du 3ième paragraphe de la nouvelle entente on ajoute: tout en identifiant les impacts que ces travaux pourraient occasionner sur la conduite d'eau de la Ville de Saint-Ours.

QUE cette condition soit indiquée également à la fin de l'article 8.4 de la nouvelle entente.

QUE, à l'article 2.1 de la nouvelle entente qui amende l'article 11 de l'entente du 12 avril 1983, il faudrait conserver le deuxième alinéa qui s'y trouve libellé.

7.3- Libération de la retenue spéciale - Travaux de correction aux trottoirs - Aqueduc rue Immaculée-Conception

CONSIDÉRANT qu'en 2016, la Ville de Saint-Ours a réalisé un important contrat avec l'entreprise Sintra Inc. pour le remplacement de 1 000 mètres de conduite d'aqueduc sur la route 133 (Immaculée-Conception et Chemin des Patriotes);

CONSIDÉRANT qu'une retenue spéciale au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables avait été réservée afin qu'au printemps 2017, certains trottoirs problématiques soient corrigés et refaits à différents endroits;

CONSIDÉRANT que les correctifs ont été apportés à la satisfaction de la Ville;

2017-09-202

Il est proposé par le conseiller Alain Emond
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE LIBÉRER la retenue spéciale pour les trottoirs au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit appliqué dans l'emprunt temporaire affecté à cette fin, dans l'attente du financement du règlement d'emprunt numéro 2016-189.

8- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2017

9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2017

Les membres du Conseil ont pris connaissance des permis et rapports émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'août 2017.

9.3- Invitation à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme - 30 septembre 2017 - Autorisation d'inscription

CONSIDÉRANT la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme organisée de concert avec la Ville de Nicolet, le 30 septembre 2017, sous le thème « Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire: nos CCU sont-ils à jour? »;

CONSIDÉRANT que quatre (4) représentants désirent participer à cette formation;

2017-09-203

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la participation de quatre (4) représentants de la Ville de Saint-Ours à la formation organisée de concert avec la Ville de Nicolet d'une journée au centre des congrès Nicolet situé à l'Hôtel Montfort le 30 septembre prochain.

QUE le coût d'inscription pour cette formation est de 235 \$ plus les taxes applicables par participant.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie les dépenses encourues pour cette formation.

9.4- Lot 3 731 927 - Cession de droit en faveur de Madame Louise Champoux

CONSIDÉRANT le lot 3 731 927 au Cadastre officiel du Québec est actuellement la propriété de Dame Louise Champoux et de la Succession Yvan Forest, le tout par bons et valables titres dûment publiés;

CONSIDÉRANT le lot 3 731 928 au Cadastre officiel du Québec est actuellement la propriété de Groupe Conseil Richelieu CF Inc., le tout par bons et valables titres dûment publiés;

CONSIDÉRANT que lesdits lots, tels que déposés dans le cadre de la rénovation cadastrale, comprennent une partie de l'ancienne Route 21 dont la nouvelle assise, connue comme le Chemin des Patriotes, fait front aux dits lots, le tout, tel que démontré sur le plan projet de lotissement en date du 17 juillet 2017 minute 6745 par Monsieur François Malo, arpenteur géomètre;

CONSIDÉRANT que cette parcelle de l'ancienne Route 21 est devenue propriété de la Ville de Saint-Ours par l'effet de la Loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville de Saint-Ours cède ses droits aux propriétaires desdits lots susnommés, le tout aux fins de validation tant de leur possession que de leurs titres de propriété;

CONSIDÉRANT que le lot 3 731 927 susdit sera modifié incessamment pour devenir les lots 6 131 848 et 6 131 849 au Cadastre officiel du Québec et que la cession par la Ville devra être applicable à ces nouveaux lots;

2017-09-204

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Saint-Ours cède et transporte tous les droits, titres et prétentions qu'elle possède dans le lot 3 731 927 en faveur de Dame Louise Champoux et Succession Yvan Forest et dans le lot 3 731 928 en faveur de Groupe Conseil Richelieu CF Inc.

QUE la présente cession soit également applicable aux nouveaux lots 6 131 848 et 6 131 849 devant être incessamment créés à partir dudit lot 3 731 927.

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, soit mandaté et autorisé par la présente résolution à reconnaître l'extrait des présentes, à signer l'acte de cession à intervenir et à signer tous autres documents utiles et nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

9.5- Demande d'amendement de règlement pour des fondations sur pieux

CONSIDÉRANT que notre règlement de construction numéro 2006-111 ne permet pas d'établir des immeubles sur pieux sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Ours sauf pour une surface de 20 mètres carrés, ce qui équivaut à bâtir un patio ou un hangar de petite dimension (Section 2, article 3.4);

CONSIDÉRANT qu'un citoyen de la Ville de Saint-Ours a adressé une demande pour que la Ville de Saint-Ours révise sa position en permettant la construction d'immeuble sur pieux pour des surfaces excédent celle identifiée à notre règlement de construction numéro 2006-111;

CONSIDÉRANT que la construction d'un immeuble sur pieux cause moins de dégât sur un terrain que ceux construits sur des fondations traditionnelles;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Ville de Saint-Ours ne sont pas en désaccord et désire qu'une étude soit faite à ce sujet;

2017-09-205

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

QU'UNE étude soit faite sur la pertinence d'amender le règlement de construction numéro 2006-111 (Section 2, article 3.4) dans le but de permettre la construction sur pieux.

QUE dans le cas où la démarche entreprise ne révèle aucune anomalie extraordinaire, que l'administration de la Ville puisse engager le processus d'amendement du règlement de construction de façon à permettre le développement d'immeuble sur fondation reposant sur des pieux sur le territoire de la Ville de Saint-Ours.

QUE dans ce cas, un rapport complet et détaillé fait par des ingénieurs soit exigé lors de la délivrance d'un permis de construction avec des fondations reposant sur des pieux.

QUE l'échéancier de l'amendement, dans ce contexte, corresponde à la possibilité d'émettre des permis de construction sur pieux dès le début du printemps 2018.

9.6- Avis de motion - Projet de règlement numéro 2017-201 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans les zones Mix-1 et Mix-2

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Poirier qu'à cette séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de modifier les usages permis dans les zones Mix-1 et Mix-2.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption puisqu'une copie du règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

9.7- Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-201 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans les zones Mix-1 et Mix-2

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a adopté un règlement de zonage numéro 2006-109 afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le groupe Familiprix étudie présentement la possibilité d'ouvrir une nouvelle pharmacie au coeur de la Ville et que l'usage « services de soins médicaux de la personne (usage commercial B.5) » n'y est pas autorisé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire permettre certains usages complémentaires dans les zones Mix-1 et Mix-2 afin de permettre le développement de son Centre-ville et d'éviter sa dévitalisation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Sophie Poirier lors de la séance régulière du conseil tenue le 11 septembre 2017 et ceci, avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 15 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-206

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

QUE le premier projet de règlement numéro 2017-201 soit adopté, en statuant et ordonnant ce qui suit:

PARTIE 1, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES:

- 1- Le présent règlement s'intitule premier projet de règlement numéro 2017-201, amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans les zones Mix-1 et Mix-2.
- 2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE 11, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT:

- 3- La grille des usages et des constructions autorisées dans les zones Mix-1 et Mix-2, à l'article 5.7 du règlement de zonage #2006-109, est abrogée et remplacée: (Voir grille en annexe).

Les modifications vont comme suit:

- Autorisation de l'usage commercial B.1 dans les zones Mix-1 et Mix-2
- Autorisation de l'usage commercial B.5 dans les zones Mix-1 et Mix-2
- Autorisation de l'usage commercial D.1 dans les zones Mix-1 et Mix-2

PARTIE 111, DISPOSITIONS FINALES:

- 4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier

9.8- Fixation de la date de l'assemblée de consultation publique - Règlement numéro 2017-201

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement numéro 2017-201 a été adopté lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de consultation va être publié dans le journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de septembre 2017 conformément à la loi;

2017-09-207

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

QUE l'assemblée de consultation publique pour le premier projet de règlement numéro 2017-201 soit fixée au lundi 2 octobre 2017 à 19 h 15 à l'Hôtel de Ville de Saint-Ours.

9.9- Avis de motion - Projet de règlement numéro 2017-202 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans la zone A-15

Avis de motion est donné par la conseillère Lise Couture qu'à cette séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de modifier les usages permis dans la zone A-15.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption puisqu'une copie du règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

9.10- Adoption du premier projet de règlement numéro 2017-202 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans la zone A-15

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir l'immeuble situé au 49, avenue Pérodeau afin de le convertir en garage municipal et que l'usage « services de voirie (usage communautaire D.3) » n'est pas permis dans la zone A-15;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Lise Couture lors de la séance régulière du conseil tenue le 11 septembre 2017 et ceci, avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

2017-09-208

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

QUE le premier projet du règlement numéro 2017-202 soit adopté, en statuant et ordonnant ce qui suit:

PARTIE 1, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES:

- 1- Le présent règlement s'intitule premier projet de règlement numéro 2017-202, amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans la zone A-15.
- 2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE 11, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT:

- 3- La grille des usages et des constructions autorisées dans les zones A-11 à A-17, à l'article 5.7 du règlement de zonage #2006-109, est abrogée et remplacée: (Voir grille en annexe)

Les modifications vont comme suit:

- Autorisation de l'usage communautaire D.3 dans la zone A-15.

PARTIE 111, DISPOSITIONS FINALES:

- 4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier

9.11- Fixation de la date de l'assemblée de consultation publique - Règlement numéro 2017-202

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement numéro 2017-202 a été adopté lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de consultation va être publié dans le journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de septembre 2017 conformément à la loi;

2017-09-209

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

QUE l'assemblée de consultation publique pour le premier projet de règlement numéro 2017-202 soit fixée au lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville de Saint-Ours.

10- LOISIRS ET CULTURE

10.1- Dépôt du rapport financier - Célébrations régionale 2017

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt du rapport d'activités dans le cadre des Célébrations régionales 2017 de la Saint-Jean Baptiste.

10.2- Autorisation d'aller en appel d'offre pour le dossier « Maison de la Culture »

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire déménager les opérations de la bibliothèque municipale à la nouvelle Maison de la Culture André-Melançon situé au 2540, rue Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT que pour se faire, il est nécessaire de procéder à un appel d'offre publique pour se procurer de nouvelles étagères;

CONSIDÉRANT qu'un devis d'appel d'offre a été préparé en collaboration avec le personnel de Biblio Montérégie;

2017-09-210

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, à procéder à l'appel d'offre pour l'acquisition de nouvelles étagères qui permettront l'installation de la bibliothèque dans les locaux de la Maison de la Culture André-Melançon situé au 2540, rue Immaculée-Conception.

QUE ces dépenses soient comptabilisées au surplus non affecté de la Ville de Saint-Ours.

10.3- Autorisation d'aller en appel d'offre pour entretien patinoire 2017-2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en appel d'offre pour l'entretien de la patinoire saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre va paraître dans le journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de septembre 2017 à cet effet;

2017-09-211

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, à aller en appel d'offre pour l'entretien de la patinoire saison 2017-2018.

10.4- Patin libre - congé scolaire - Location de glace à Saint-Robert

AFIN d'offrir la gratuité aux résidents lors de congé scolaire;

2017-09-212

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à la location de dix heures et demie (10.5) heures de glace au Centre sportif de Saint-Robert en collaboration avec les municipalités de Saint-Robert, Yamaska, Saint-Aimé, Massueville, Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours;

D'EN partager le coût et d'en respecter la dépense au montant de 2 049,01\$. La quote-part pour la Ville de Saint-Ours est de 409,80 \$. Les heures et dates sont:

DE 13 h 30 à 15 h 00;

23 octobre, 10 novembre et 4 décembre 2017.
5 janvier, 26 janvier, 9 mars et 30 mars 2018.

QUE le service des loisirs de la Ville de Saint-Ours cherche davantage à optimiser la participation à cette activité et complète un rapport à la fin de la session expliquant le nombre de participant.

QU'UNE diffusion pour la gratuité de ces heures de glace soit faite dans le journal municipal « Le Chef-Lieu », le site web ainsi que le Facebook de la Ville.

10.5- Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée à Simb@ pour une durée de trois ans

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que la durée du nouveau renouvellement est de trois ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020;

2017-09-213

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE RENOUELER l'entente de convention du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. (CRSBPM) effective pour une durée de trois ans.

QUE le coût annuel des frais d'exploitation sont de l'ordre de 2 288 \$ plus les taxes applicables sujette à l'indexation prévue à l'article B.5.2 du contrat existant;

D'AUTORISER le maire Sylvain Dupuis et le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Ours, ladite convention.

10.6- Budget alloué à la Fête de l'Halloween - Autorisation

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté la coordonnatrice aux loisirs, Madame Marie-Ève Marcoux, à reconduire la fête de l'Halloween pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'un budget a déjà été octroyé en 2017, pour ces différentes activités de loisirs;

2017-09-214

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

DE RÉSERVER une somme de 1 500 \$ afin d'engager les services de Animagerie pour une animation d'une chasse aux sorcières, de procéder à l'achat de friandises ainsi que l'engagement de personnel nécessaire pour le bon déroulement de cette activité.

QUE le déroulement de ces activités auront lieu au parc multigénérationnel Alphonse-Desjardins.

QUE le détail de cette journée soit diffusé auprès des clientèles visées de façon à obtenir la participation optimum de notre collectivité.

10.7- Demande Camping - Marina Parc Bellerive - feu d'artifice - Autorisation

CONSIDÉRANT que les propriétaires du Camping-Marina Parc Bellerive, situé au 1992 chemin des Patriotes à la Ville de Saint-Ours, désiraient organiser sur leur terrain un feu d'artifice le 2 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que pour tenir un feu d'artifice sur le territoire de la Ville de Saint-Ours, il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise par résolution;

CONSIDÉRANT que la demande pour réaliser cet événement nous est parvenue le 17 août 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée du Conseil ne se tiendrait que le 11 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire Sylvain Dupuis a obtenu de l'ensemble des membres du conseil municipal, l'autorisation de procéder dans ce dossier;

2017-09-215

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER par résolution, la décision qu'un feu d'artifice ait été réalisé le 2 septembre dernier au 1992, chemin des Patriotes à la Ville de Saint-Ours.

QUE le directeur du service de protection des incendies à la Ville de Saint-Ours, Monsieur Serge Avoine, avise les autorités du Camping-Marina Parc Bellerive de l'obligation de produire leur demande un mois à l'avance pour la tenue d'un tel événement.

10.8- Demande de Monsieur Félix Lusignan - feu d'artifice - Autorisation

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 99 rue de la Grande Ourse, Monsieur Félix Lusignan, désiraient organiser à sa résidence un feu d'artifice le 26 août 2017;

CONSIDÉRANT que pour tenir un feu d'artifice sur le territoire de la Ville de Saint-Ours, il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise par résolution;

CONSIDÉRANT que la demande pour réaliser cet événement nous est parvenue le 22 août 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée du Conseil ne se tiendrait que le 11 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire Sylvain Dupuis a obtenu de l'ensemble des membres de son conseil municipal, l'autorisation de procéder dans ce dossier;

2017-09-216

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER par résolution, la décision qu'un feu d'artifice ait été réalisé le 26 août dernier au 99, rue de la Grande Ourse à la Ville de Saint-Ours.

QUE le directeur du service de protection des incendies à la Ville de Saint-Ours, Monsieur Serge Avoine, avise le propriétaire de l'obligation de produire sa demande un mois à l'avance pour la tenue d'un tel évènement.

10.9- Tenue d'une activité par le club de vélo Vélovie le 23 septembre 2017

CONSIDÉRANT la demande de la tenue d'une activité ayant son point de départ au Centre des loisirs Richard-Gosselin par le club de vélo Vélovie, représenté par Mesdames Mireille Séguin et Édith Guertin, le samedi 23 septembre 2017 et en cas de pluie, reporté le dimanche 24 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à avoir accès au stationnement pouvant accueillir de 30 à 40 voitures ainsi que l'utilisation des toilettes, de l'eau potable et du parc multigénérationnel Alphonse-Desjardins;

2017-09-217

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Alain Emond
Et résolu unanimement :

QUE le centre des loisirs Richard-Gosselin soit réservé à cet effet pour accueillir les cyclistes pour qu'ils puissent se rafraîchir et profiter du parc multigénérationnel Alphonse-Desjardins.

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, soit autorisé à transmettre la présente résolution à nos assureurs.

10.10- Entente programmation d'activités aquatique piscine intérieure Villa des Berges - Signature de l'entente pour la saison automne 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire offrir à la population Saint-Oursoise une programmation d'activités aquatiques à compter du mois d'octobre jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être prise avec les autorités de la Villa des Berges situé au 3252 Chemin des Patriotes à Saint-Ours pour la réservation de plage horaire dans sa piscine intérieure chauffée afin de permettre la réalisation d'une programmation de différentes activités aquatiques pendant cette période;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire offrir cette programmation aux populations des municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Bernard-de-Michaudville;

2017-09-218

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Ours, l'entente à intervenir avec Madame Julie Laberge de la Villa des Berges pour la programmation d'activités aquatiques pour la saison d'automne 2017.

DE PERMETTRE également que des ententes interviennent avec les municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Denis-sur-Richelieu pour la réalisation de cette session d'activités aux mêmes coûts pour l'ensemble des populations concernées et que chaque municipalité absorbe le coût de location des heures de piscine qui représente une somme de 17 \$ de l'heure par municipalité participante.

QUE des approches devront également être faites avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

10.11- Autorisation d'engagement de personnel et formation pour la piscine intérieure Villa des Berges

CONSIDÉRANT qu'une entente sera conclue avec la Villa des Berges pour l'utilisation d'une piscine intérieure pour la saison automne 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours doit procéder à l'engagement de personnel pour pouvoir assurer la tenue de cours ainsi que la surveillance lors de bains libres;

2017-09-219

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, afin de procéder à l'engagement des trois moniteurs/sauveteurs pour les activités devant se réaliser à la piscine de la Villa des Berges soient: Messieurs William, Samuel et Andrew Bryan Sully. Ceci pour la saison de l'automne 2017.

QUE ces trois personnes qui sont déjà certifiées à la Croix-Rouge, ont dû suivre une formation pour une mise à niveau auprès du Groupe Récrégestion Inc. qui a eu lieu le dimanche 10 septembre dernier au Collège Montmorency à Laval au coût total de 330 \$ plus les taxes applicables, soit payé par la Ville de Saint-Ours.

QUE ces trois personnes soient rémunérées au taux horaire de 17 \$ de l'heure lorsqu'ils agiront en tant que moniteurs de cours et au taux horaire de 15 \$ de l'heure lorsqu'ils agiront en tant que sauveteurs pour la saison de septembre à décembre 2017.

10.12- Autorisation d'inscription - Forum culturel 2017 de la MRC de Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT qu'un Forum culturel intitulé CULTURELLEMENT parlant aura lieu le mercredi 20 septembre 2017 à l'Hôtel de la Rive à Sorel-Tracy en collaboration avec la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire offrir l'opportunité à des organismes de la Ville de Saint-Ours, aux élus ainsi qu'au personnel de la Ville d'assister à ce Forum;

2017-09-220

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inscription des personnes suivantes au montant de 25 \$ par participant pour un total de 150 \$.

Monsieur Sylvain Dupuis, maire de Saint-Ours
Monsieur Alain Emond, conseiller municipal de la Ville de Saint-Ours
Madame Marie-Ève Marcoux, coordonnatrice des loisirs à la Ville de Saint-Ours
Monsieur Gilles Marcil, représentant l'organisme Regroupement littéraire jeunesse de St-Ours
Madame Madeleine Pérodeau, représentant l'organisme Métiers d'Art de Saint-Ours
Madame Helen Jackson, représentant l'organisme Mémoires de Saint-Ours

11- AUTRES DOSSIERS

11.1- Opération Nez Rouge - Demande de participation financière

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la 28ième édition de l'organisme Opération Nez-Rouge;

CONSIDÉRANT que des citoyens de la Ville s'impliquent comme accompagnateurs au cours de cette période, soit le mois de décembre;

CONSIDÉRANT que l'organisme est présent dans notre région depuis plusieurs années en offrant un service de raccompagnement;

2017-09-221

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE PARTICIPER à l'opération de financement en leur accordant un montant de 100 \$ pour l'année 2017.

D'INSCRIRE à cette présente résolution que la conseillère Lise Couture et le maire Sylvain Dupuis se retirent à 20 h 30 de toute discussion et de droit de vote étant donné leurs intérêts pécuniaires. Le conseiller Robert Beaudreault préside la réunion en l'absence de Monsieur Dupuis. De retour à 20 h 32 à l'assemblée.

12- CORRESPONDANCE

- 12.1-** Courriel reçu de la municipalité de Ristigouche Sud-Est remerciant la Ville de Saint-Ours de l'aide généreuse qu'elle a accordée en soutien à cette municipalité
- 12.2-** Lettre reçue de la Société d'habitation du Québec concernant le projet de regroupement d'offices d'habitation (OH) du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel
- 12.3-** Motion de remerciement des propriétaires du Camping-Marina Parc Bellerive à la Ville de Saint-Ours lors des festivités du 150ième anniversaire pour la disponibilité d'une navette ainsi qu'à la brigade incendie de Saint-Ours pour l'aide apportée lors du passage de TVA au camping

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

- ▶ Question sur le comité consultatif d'urbanisme, sa composition et son rôle.
- ▶ Question sur le premier projet numéro 2017-201 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages autorisés dans les zones Mix-1 et Mix-2
- ▶ Vérification par le personnel de la voirie indication d'un cul-de-sac à l'entrée de la rue Pérodeau
- ▶ Remerciements au Conseil pour l'acquisition de l'immeuble au 49 avenue Pérodeau

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 42,

2017-09-222

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédit

Je certifie, par les présentes, de la disponibilité des fonds pour l'ensemble des engagements au procès-verbal du 11 septembre 2017.

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier